

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Bon Pasteur

Lieu dit "Semens" - 33540 SAINT-BRICE - Tél. 05 56 71 54 07 - Fax : 05 56 71 51 90 - bonpasteur@adgessa.fr



L'établissement aujourd'hui :

L'EHPAD du Bon Pasteur créé en 1845 par Madame SUTTON DE CLONARD, fondatrice de la communauté des Sœurs du Bon Pasteur a été entièrement rénové en 1999 et adapté à l'accueil des personnes âgées dépendantes.

L'établissement accueille en hébergement permanent 42 personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou nécessitant une aide dans les actes de la vie quotidienne et propose des chambres individuelles ainsi que des chambres doubles pouvant accueillir des couples.

L'EHPAD du Bon Pasteur dispose de 2 espaces de restauration et d'une vaste salle d'animation équipés d'un système de climatisation réversible, d'un salon-bibliothèque et d'un parc arboré de 13 hectares.

L'ensemble du personnel a le souci d'assurer à chaque résident « une vie au plus près de son quotidien » et avec sa participation, à partir de ses attentes et de ses besoins, nous établissons un projet personnalisé afin d'assurer un accompagnement adapté. Au travers du projet d'établissement, le personnel s'engage au quotidien pour permettre à chacun de se rencontrer, de se connaître et de « vivre ensemble »

Ensemble nous garantissons à ce lieu de vie, Humanité et Solidarité.



Admission

Les admissions sont prononcées conjointement par la Direction et le Médecin Coordonnateur, après examen du dossier de pré-admission. Elles relèvent de la corrélation entre les moyens de l'établissement et l'état de santé de la personne afin d'assurer une prise en charge individualisée de qualité.

LE DOSSIER D'ADMISSION est à retirer auprès du secrétariat de l'établissement (ou adressé sur demande par e-mail), il comprend :

- un dossier administratif,
- un dossier médical récent à remplir par le médecin traitant.

L'ÉTABLISSEMENT EST HABILITÉ À L'AIDE SOCIALE.

LE PRIX JOURNÉE EST FIXÉ ANNUELLEMENT PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL ET COMPREND :

- le logement,
- les repas, y compris les régimes alimentaires prescrits par les médecins,
- la fourniture et l'entretien du linge,
- les prestations hôtelières,
- les prestations du service soin,
- les protections pour l'incontinence.



SITUATION

L'EHPAD du Bon Pasteur, implanté à Saint Brice au cœur de l'Entre-Deux-Mers, se trouve à 5 kms de la commune de Sauveterre de Guyenne.

Le service administratif se tient à votre disposition de 8H30 à 18H du lundi au vendredi.



Services

LES PROFESSIONNELS :

L'accompagnement du résident est assuré par une équipe pluridisciplinaire : services généraux, service animation, service technique, administratif, médicaux et para-médicaux. Le personnel se relaie pour assurer une présence sécurisante continue de jour comme de nuit.

L'établissement a pour mission de tout mettre en œuvre pour assurer un accompagnement de qualité inscrit dans une démarche préventive, active contre la perte d'autonomie physique. Un programme d'actions individualisées et/ou collectives engage au quotidien l'ensemble des intervenants.



LA SANTÉ :

Le médecin coordonnateur est garant du projet de soins et du projet médical. Il assure le lien entre les professionnels, les médecins traitants et les intervenants paramédicaux.

Sous la responsabilité de l'infirmier coordonnateur, infirmier et aide-soignants assurent l'accompagnement des soins. Un psychologue est à la disposition des résidents et de leur famille.

L'ANIMATION :

Un programme d'activités et d'ateliers variés est proposé par le service animation aidé de bénévoles, d'intervenants extérieurs et de membres du personnel. Celui-ci est renouvelé en fonction des demandes des résidents et chacun est libre d'y participer.

L'établissement est un lieu de vie, un espace de liberté et de vie sociale. Les activités proposées sont créatives, physiques, intellectuelles et culturelles.

Des partenariats avec les associations locales et des rencontres intergénérationnelles sont organisés.

Ces ateliers, outre leur visée thérapeutique sont destinés à maintenir lien social et convivialité et chacun y participe selon ses aptitudes.



LA VIE SOCIALE :

Famille et amis sont les bienvenus et sont reçus librement pour le bien-être des résidents. Il est important de veiller à ce que les visites ne perturbent pas l'organisation du soin, en particulier le matin. Les résidents peuvent sortir à leur guise pour la journée ou quelques jours de vacances si leur état de santé le permet. Il est alors demandé de prévenir le secrétariat.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Le C.V.S. est une instance de communication qui permet aux résidents de participer directement à la vie de l'établissement, il donne son avis et peut faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement.

Il est composé de représentants des résidents, des familles, des tuteurs, de membres du personnel et d'un représentant de l'association gestionnaire. Il se réunit au moins trois fois par an.

LA RESTAURATION :

Les repas sont élaborés par un diététicien en collaboration avec le personnel de cuisine de l'établissement. Les menus sont affichés chaque semaine. Ces repas, variés et équilibrés, tiennent compte des goûts des résidents et respectent les régimes prescrits par les médecins.

Le petit déjeuner est servi en chambre ou en salle de restauration dès 8h en fonction des habitudes de chacun, le déjeuner à 12h, le goûter à partir de 15h30 et le dîner à



partir de 18h15 en salle à manger. Les résidents sont invités à déjeuner et à dîner en salle de restaurant, sauf contre-indication médicale.

L'établissement met à disposition un espace privatif permettant au résident de partager un repas en famille, de recevoir des visiteurs ou

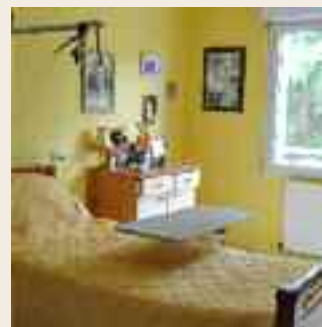
de fêter un événement. Pour cela, il est nécessaire de prévenir le secrétariat 48h à l'avance. Le prix du repas est fixé chaque année par l'établissement.

L'ESPACE PRIVÉ :

Chaque logement est équipé d'une salle d'eau avec douche aménagée, d'un système d'appel sonore et lumineux pour une meilleure sécurité, d'une prise de téléphone et d'une prise de télévision.

Le résident peut recréer un lieu intime avec des objets personnels et familiers, sous réserve que ces aménagements soient compatibles avec les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Les objets muraux sont installés par le personnel technique de l'établissement.



LE MÉNAGE :

L'entretien des locaux privés et collectifs est assuré par le personnel de service qualifié.

LE LINGE :

L'établissement fournit l'ensemble du linge hôtelier. L'entretien du linge hôtelier, propre au résident, (sauf textile délicat) est assuré par l'établissement.

LA SURVEILLANCE DE NUIT :

L'accompagnement de nuit est assuré par un Aide-Soignant et un Agent de Service.

